

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2023

---

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 313

présenté par

M. Le Fur, Mme Dalloz, M. Bourgeaux, M. Jean-Pierre Vigier, M. Seitlinger, M. Kamardine,  
Mme Louwagie, M. Boucard, Mme Duby-Muller et Mme Anthoine

-----

**AVANT L'ARTICLE 4**

Au début de l'intitulé du chapitre II, substituer au mot :

« Accompagner »

le mot :

« Favoriser »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à affirmer que le Zéro artificialisation nette ne peut être une disposition accompagnant la Nation vers la décroissance en contraignant les projets structurant de demain mais doit faciliter la réalisation de ces projets structurant.